

COMMUNIQUÉ PRESSE

Montpellier, le 03 février 2012

Vague de froid et intoxication au monoxyde de carbone

Attention au monoxyde de carbone (CO) : **ce gaz inodore et incolore peut être mortel**

Météo-France annonce des températures très négatives pour les jours à venir, de la neige et du vent. Dans ces conditions :

- l'utilisation des chauffages va augmenter
- des coupures d'électricité peuvent survenir du fait de la dégradation possible de lignes électriques (poids de neige ou de givre, chute d'arbres...) ou de l'augmentation de la consommation
- les vents peuvent réduire le tirage des conduits d'évacuation des gaz résultant du fonctionnement des appareils à combustion (appareils de chauffage)

L'Agence Régionale de Santé rappelle les **conseils de prudence**.

Tous les ans, il est obligatoire de faire vérifier et d'entretenir tout appareil de combustion et de faire ramoner les conduits de fumées par un professionnel qualifié

► Utilisation d'appareils de chauffage raccordés à un conduit de fumée (chaudières, poêles, cheminées avec ou sans insert) :

- déboucher toutes les grilles d'aération des pièces du logement,
- ouvrir de temps en temps les fenêtres pour faire entrer de l'air neuf,
- éviter de faire fonctionner une hotte de cuisine si vous avez un doute sur son installation.

► Utilisation d'appareils de chauffage non raccordés à un conduit de fumée (appareils de chauffage mobiles dits d'appoints) :

- ne pas utiliser l'appareil en continu, mais par intermittence. L'appareil consomme directement l'oxygène de la pièce où il est installé (lire la consigne d'utilisation ou l'étiquette, en cas de doute ne pas dépasser 1 heure),
- ouvrir de temps en temps les fenêtres pour faire rentrer de l'air neuf,
- ne jamais utiliser ces appareils dans les chambres à coucher,
- ne pas utiliser à proximité d'un bébé, d'une femme enceinte ou d'une personne âgée.

► Pour se chauffer, ne pas utiliser :

- sa cuisinière, un braséro, un barbecue ou un appareil non utilisé depuis plusieurs années,
- de groupe électrogène à l'intérieur des locaux ; le placer à l'extérieur.

► Ne pas laisser tourner le moteur « pour se chauffer » dans une voiture immobilisée

L'oxyde de carbone est **très toxique** : **il peut tuer en quelques minutes**

Chez la femme enceinte, il peut entraîner le décès ou des malformations et des handicaps cérébraux irréversibles du bébé à naître.

L'oxyde de carbone est un gaz inodore, incolore, **indélectable par l'homme**

Si vous éprouvez des maux de tête, nausées, vertiges ou si vous faites un malaise - et si vous avez une source de combustion dans votre logement - pensez à une possible intoxication au monoxyde de carbone.

Si vous avez le moindre doute :

- ouvrez portes et fenêtres et évacuez les lieux,
- appeler le 15, le 18 ou le 112.

Un service d'aide médicale urgente se déplacera à votre domicile.

L'ARS rappelle que les SAMU, SMUR, services de pompiers et services d'urgence des établissements de santé doivent signaler tout cas d'intoxication à l'ARS qui réalisera une enquête environnementale pour prévenir de nouvelles intoxications.

Lien sur la fiche de signalement du site internet ARS :

http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr/fileadmin/LANGUEDOC-ROUSSILLON/ARS/2_Votre_sante/Prevenir_les_risques/co2/co_f1.pdf

Informations complémentaires :

Spots radio

Un spot radio spécifique aux événements climatiques exceptionnels entraînant des coupures d'électricité est disponible sur le site internet de l'INPES :

<http://www.inpes.sante.fr/70000/cp/10/cp101206.asp>

Plus d'informations :

- sur le site internet de l'ARS, à la page "Intoxication au monoxyde de carbone" :

<http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr/Intoxication-au-monoxyde-de-ca.129029.0.html>

- sur le site Prévention Maison : www.prevention-maison.fr

Contact presse :

Sébastien PAGEAU : 04 67 07 20 14 ; sebastien.pageau@ars.sante.fr